

Attestation d'indisponibilité du portail partenaires (PPA)

Début d'indisponibilité de PPA : Lundi 28 Septembre 2026 – 07h00

Fin d'indisponibilité de PPA : Lundi 28 Septembre 2026 - 19h00

Je soussignée, Sandrine PARTEL, adjointe à la cheffe du Bureau de l'Accompagnement Métier du programme PCN-Portalis, atteste que le portail partenaires PPA a été indisponible le Lundi 28 Septembre 2026, de 07h00 à 19h00, rendant impossible les échanges entre les avocats et les juridictions.

Cette indisponibilité résulte d'une surcharge du mas-Administration ayant provoqué un arrêt brutal du module. Une relance ayant eu lieu à 16h, celle-ci a généré plusieurs erreurs résolues pas la suite.

Les échanges ont été impossibles en raison de l'impossibilité technique pour les avocats de pouvoir envoyer les saisines aux juridictions visées, envoyer des mails depuis l'espace messagerie des dossiers et de se constituer dans les dossiers Portalis.

Fait à Paris, le 29/09/2026 à 16h00

Sandrine PARTEL
DSGJ - Adjointe à la cheffe du
Bureau de l'Accompagnement
Métier du programme PCN-Portalis

Signé
électroniquement :
PARTEL Sandrine

